

Réf: Dossier N° 073756

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ECOLE SUPERIEURE DE CONDUITE DE TRAVAUX ABIDJAN » en abrégé « ESCT ABIDJAN »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré, Lot 1231 bis, Ilot 49

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/01/2022 , et enregistrés au CEPICI le 27/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ECOLE SUPERIEURE DE CONDUITE DE TRAVAUX ABIDJAN » en abrégé « ESCT ABIDJAN »

Objet : - La formation professionnelle initiale et continue, notamment dans les domaines de l'Immobilier, du Bâtiment et des Travaux Publics.

- Le conseil et l'assistance dans les domaines de la conception et de la mise en œuvre des programmes de formation ;

- Et, plus généralement , toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet susvisé ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré, Lot 1231 bis, Ilot 49

Dirigeant(s) : M KRABA MAURICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00366 du 02/02/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°03745/GTCA/RC/2022 du 02/02/2022

